

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale des parents
Le 11 septembre 2025 à 18h au carrefour d'apprentissage**

1. Ouverture de la séance et mot du président

M. Jonathan Giroux, le président du conseil d'établissement, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. Mot de la direction

Mme Ariane Gill souhaite la bienvenue à l'assemblée.

3. Désignation d'une présidence d'assemblée

Il est proposé par M. Jonathan Giroux que Mme Ariane Gill assume la tâche de présidente d'assemblée.

Mme Gill accepte.

4. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Roussin que Mme Josée Bélanger assume la tâche de secrétaire d'assemblée.

Mme Bélanger accepte.

5. Adoption de l'ordre du jour

Mme Andrée-Anne Roussin propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, appuyé par Mme Marylise Charron.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2024

Mme Synthia Levac propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2024 tel que déposé, appuyé par M. Jonathan Giroux.

7. Explication sur la composition et les fonctions du CÉ, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

Mme Gill explique la composition, le fonctionnement et le rôle du conseil d'établissement comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique.

C'est l'organe légal de l'école. Les listes d'effets scolaires, les sorties éducatives, tout ce qui touche les aspects financiers sont objets de consultation du CÉ. Également, tout ce qui régit la vie de l'école. Cette année, quatre postes sont présentement vacants pour des membres parents, soit trois postes de 2 ans et un poste d'un an. Il y a entre 6 et 8 séances ordinaires durant l'année. Généralement, le mandat est de deux ans. De façon exceptionnelle, il peut y avoir des séances extraordinaires sur des sujets précis. Les séances auront lieu les mardis soirs, habituellement dans la dernière semaine du mois.

Mme Gill explique le rôle du comité de parents : c'est une occasion de partager les idées entre parents des différentes écoles et en connaître davantage sur les actions du Centre des services scolaire. Parmi les membres du conseil de parents, certains membres font partie du conseil d'administration du Centre des services scolaire, soit un membre par district pour représentant l'ensemble des parents.

Mme Gill explique que l'on doit décider de la formation ou non d'un organisme de participation des parents et explique les rôles et fonctions de l'OPP. Elle donne des exemples d'activités où l'OPP peut être appelé à aider les membres de l'équipe-école (décoration de Noël, aide à la bibliothèque, organisation de campagnes de financement, etc.). Il est expliqué aux parents que plus il y a de membres, plus il est facile de partager les tâches. Il est possible d'être membres de l'OPP sans être un membre du conseil d'établissement.

8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

a. Nomination d'une présidence d'élection

Il est proposé par M. Jonathan Giroux que Ariane Gill assume la tâche de présidente d'élection.

Mme Gill accepte.

b. Nomination d'un secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Jonathan Giroux que Mme Josée Bélanger assume la tâche de secrétaire d'élection.

Mme Bélanger accepte.

c. Critères à privilégier pour élire les membres parents du CÉ et procédures d'élection

Mme Gill nomme les critères à considérer pour élire les parents au CÉ :

- Être parent d'un élève de l'école.
- Représenter l'ensemble des élèves de l'école.
- Être disponible.
- Ne pas être salarié/employé de l'école.
- Avoir le goût de s'impliquer pour l'ensemble des élèves de l'école.

Mme Gill présente les procédures d'élection :

- Il doit y avoir une proposition d'un membre de l'assemblée.

- Une personne peut également se proposer elle-même.
- À la suite des propositions, les gens devront dire s'ils acceptent ou refusent la mise en nomination, et ce, en commençant par la dernière candidature.
- Trois postes de deux ans sont disponibles. Si plus de trois personnes acceptent les mises en nomination, l'assemblée devra passer au vote.

Il est proposé par Mme Marylise Charron d'adopter la procédure d'élection tel que mentionnée, appuyé par Mme Andrée-Anne Roussin.

d. Élection des parents au CÉ

1. Trois postes en élection (2 ans)

Mme Andrée-Anne Roussin se propose elle-même.

M. Jonathan Giroux se propose lui-même.

M. Kirolos Akladios se propose lui-même.

Mme Andrée-Anne Roussin, M. Jonathan Giroux et M. Kirolos Akladios sont élus par acclamation comme membres du conseil d'établissement pour des mandats de deux ans.

2. Un poste en élection (1 an)

Mme Marina Ivascu se propose elle-même.

Elle est élue par acclamation comme membre du conseil d'établissement pour un mandat d'un an.

3. Deux postes de substitut (1 an)

Mme Christine Pineault et Mme Geneviève Legault acceptent d'être substitués pour les membres du conseil d'établissement.

9. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents

Il est proposé par M. Jonathan Giroux de poursuivre avec un organisme de participation des parents pour 2025-2026, appuyé par Mme Andrée-Anne Roussin est la responsable de l'OPP (lien avec la direction de l'école)

10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Jonathan Giroux de lever l'assemblée à 18h33, appuyé par Mme Andrée-Anne Roussin.